

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° d'ordre : DEL 50-12-2024

Objet de la délibération :

Approbation de la convention de mécénat avec SPIRIT OF INNOVATION pour la sécurisation du Prieuré

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Date de la convocation :
09/12/2024

Date de publication en ligne :
20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Christiane CHILLAN, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Sindy ABGUILLERM qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Jean Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Francine BERTRAND

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 238bis, relatif au mécénat,

VU le projet de convention de mécénat entre SPIRIT OF INNOVATION et la COMMUNE D'ABLIS, en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt culturel et historique représenté par le Prieuré Saint-Epain Saint-Blaise d'Ablis, dont la façade nord est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

CONSIDERANT que les travaux de renforcement du Prieuré entrent dans le champ d'application de l'article 238bis en tant que réalisés par un « organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ».

ENTENDU l'exposé de Mme Aguilon, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention de mécénat entre SPIRIT OF INNOVATION et la COMMUNE D'ABLIS pour la réalisation de travaux de renforcement du Prieuré, pour un montant de 100 000€.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document permettant la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.